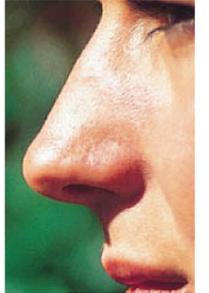


Contexte :

La commune des Pennes Mirabeau est sujette à des nuisances olfactives. Des riverains, ainsi que des structures associatives, se plaignent d'odeurs en provenance notamment du Centre d'Enfouissement Technique (CET) présent au sud de la ville. La commune demande à Atmo PACA de réaliser une étude des nuisances olfactives sur le territoire des Pennes Mirabeau. L'opération est validée par le bureau d'Atmo PACA en avril 2005. Elle est réalisée avec l'appui des outils régionaux de la surveillance des odeurs.

Le projet d'étude puis les résultats ont été discutés en 2005 dans le cadre des Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) relatives au CET, réunissant l'ensemble des interlocuteurs : industriel, riverains et commune.



PROTOCOLE

Cette étude vise à caractériser l'ampleur et la localisation des sources potentielles d'odeurs.

Elle ne comporte pas de mesures de toxicité, ni de concentration des composés lors d'épisodes olfactifs.

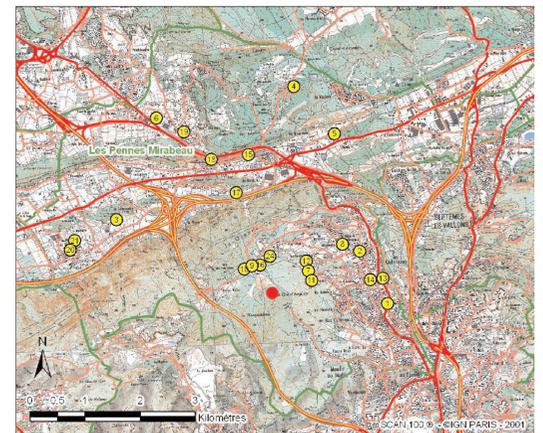
Afin de faciliter la détection des sources des nuisances et d'assurer une représentativité spatiale suffisante de ces gênes, la disposition géographique des « nez bénévoles » est étendue sur la commune.

Les observations sont réalisées pendant 3 mois au travers d'un fascicule mensuel remis aux bénévoles. Ceux-ci notent quotidiennement leurs observations odorantes : heure de l'observation, gêne, origine, météorologie associée. Au delà, ils effectuent des observations spontanées.

Pour l'analyse des résultats, les quatre éléments pris en compte sont :

- La présence de population autour du CET
- La proximité du pôle industriel du pourtour de l'Etang-de-Berre et celle de l'agglomération marseillaise, situés dans l'axe du mistral et du vent marin (sud-ouest).
- Les conditions météorologiques synoptiques et locales
- La localisation des ICPE (Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement) sur la commune dont les sociétés Coca Cola et Charrot, citées pour des nuisances olfactives par des riverains.

“ 22 nez bénévoles sont recrutés dans des zones situées préférentiellement sous les panaches de l'étang-de-Berre, du CET et du bassin de Marseille ”

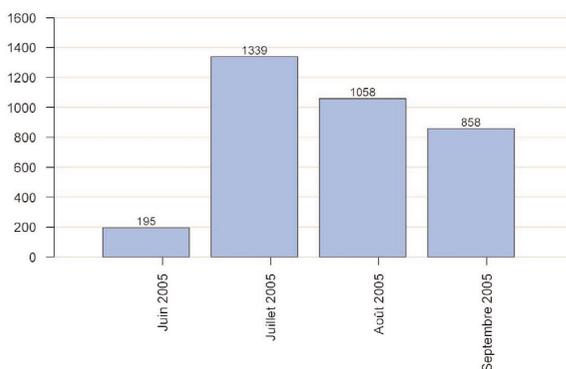


Localisation du jury de nez des Pennes Mirabeau

RESULTATS

LES ODEURS SUR LA COMMUNE :

Nombre d'observations mensuelles

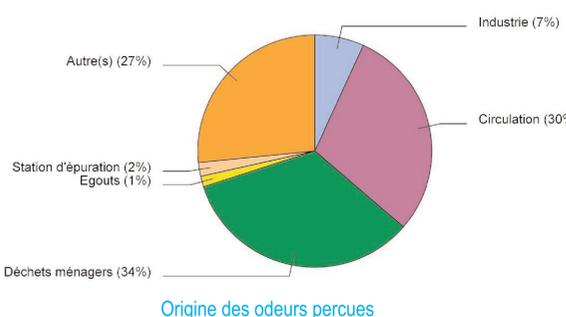


Un jury assidu : le taux d'observation est important (entre 60 et 85% selon les mois)

1339 observations sont réalisées en juillet 2005 par seize personnes sur la commune des Pennes Mirabeau. Ce chiffre décroît par la suite proportionnellement avec le nombre de personnes impliquées (quatorze personnes en août et dix en septembre respectivement pour 1058 puis 858 observations).

“ Une observation olfactive est définie par la perception ou non d'une odeur : « ne rien percevoir » correspond à une observation ; la perception d'une odeur conduit également à une observation ”

Les origines décrites concernent majoritairement les odeurs de type déchets ménagers (dont CET), circulation routière et la catégorie autres (poussières, barbecue, bois brûlé, gaz, engrais, ...). Les odeurs industrielles sont associées à l'établissement Coca Cola, et à des industries de raffineries de Fos.



LES ODEURS DU CET :

Mise en regard des perceptions des observateurs et de l'activité du CET

Les odeurs du CET sont perçues plus fréquemment en milieu de journée, ce qui est corrélé avec l'activité de l'installation.

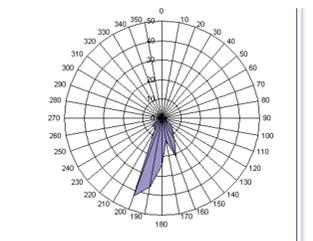
9 épisodes « généralisés » (plus de trois observateurs ressentant les odeurs) ne sont pas reliés à des journées d'activités particulièrement renforcées de la part de SITA SUD (exploitant du CET). Cependant, elles ont toutes été travaillées : au moins 652 t de déchets réceptionnés dont au moins 86 t de boues. Un 10^{ème} épisode fait exception : de nombreuses plaintes sont émises alors que le site n'a reçu aucun chargement.

Un traitement d'odeur a été réalisé par SITA le 18 août, signalé sur une observation ponctuelle issue des fascicules : « parfum synthétique ». A contrario, en l'absence de traitement d'odeur par SITA, 4 plaintes portant sur des journées différentes signalent des odeurs de « parfum synthétique » de « poubelle associée à un parfum de synthèse » ou de « torchère avec un gaz parfumé ».

Sur le plan du lien entre l'activité du site et les perceptions, l'exercice touche à ses limites : la météorologie semble jouer pour beaucoup sur les perceptions d'odeurs. Les émissions d'odeurs en elles mêmes semblent être de sources multiples :

- en journées travaillées : transport, manipulation, brassage, vidage et compactage des déchets, broyage et déstockage des déchets verts (manipulation du compost), émissions de la torchère, ...
- en journées non travaillées : fuites de biogaz, stockage, ...

Nombre de perceptions relevées par secteur de vent auprès des 7 riverains les plus proches du CET



Directions des vents pénalisantes :

La focalisation sur les personnes les plus proches du site lorsqu'elles décrivent les odeurs typiques du CET permet de confirmer les indications suivantes : les odeurs en provenance du CET sont perçues majoritairement par vent de direction 180° à 210°, soit du vent de sud-sud-ouest représentatif des régimes de brises d'été, et par vent de direction 130° à 170° caractéristique de régimes météo perturbés. Le groupe de nez 12, 7 et 11 note également des observations par vent de sud est alors qu'on pourrait le croire légèrement excentré par rapport au panache. La proximité du site est sans doute en cause.

A 1,5 Km de distance du CET, l'odeur n'est plus ressentie. Une analyse plus fine ne permet pas de mettre en évidence un lien fort entre les diverses activités quotidiennes du CET (traitement de déchets, de déchets verts, de boues...) et les heures de perception des nez.

Conclusion :

Les types de temps les plus pénalisants sont les brises de sud ouest (ou vent de mer), les temps orageux avec vent de sud est faible et les situations anticycloniques sans vent. Le nombre d'observateurs est modéré (22), mais leurs observations concordent : les pics d'odeur sont ressentis simultanément et avec les mêmes descriptions par plusieurs personnes. L'étude établit donc que les riverains du CET sont sous le panache de l'installation, et sont parfois incommodés par ses odeurs lors de journées avec vent faible, de sud-ouest ou d'est. Le Maire des Pennes-Mirabeau a souhaité qu'Atmo PACA aborde le problème de la qualité de l'air non seulement sur l'aspect des gênes olfactives mais également dans son aspect de nuisances en relation avec la santé. Atmo PACA réalise actuellement une évaluation de la qualité de l'air sur la commune, liant concentrations en polluants et normes. Les aspects modélisation et exposition des populations sont intégrés.